

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Canada aux États-Unis d'Amérique

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Le Secrétaire d'État présente ses compliments au Chargé d'affaires ad interim du Canada et, se référant au Modificatif à l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique signé à Washington le 11 juin 1960, déclare que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a accompli toutes les formalités légales et constitutionnelles.

Conformément aux dispositions de son article V, le Modificatif entrera donc en vigueur à la date de réception de la présente Note.

Secrétariat d'État,

Washington, le 14 juillet 1960.

II

Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

No 394

Le Chargé d'affaires ad interim du Canada présente ses compliments au Secrétaire d'État et a l'honneur d'accuser réception, le 14 juillet 1960, de la Note du Secrétariat d'État en date du 14 juillet 1960 et relative au Modificatif à l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique, signé le 11 juin 1960.

Toutes les formalités légales et constitutionnelles ayant été accomplies par les États-Unis d'Amérique, le Modificatif entrera donc en vigueur, conformément aux dispositions de son article V, à la date de réception de votre Note.

Ambassade du Canada,
Washington (D.C.),

14 juillet 1960.